



## NOTE D'INFORMATION AUX ABONNÉS

# Explication des tarifs de l'eau et de l'assainissement

Chères abonnées, chers abonnés,

Plusieurs changements tarifaires sont intervenus à la suite du renouvellement des contrats de Délégation de Service Public (DSP). Afin de vous aider à mieux décrypter votre facture, voici les explications détaillées concernant ces évolutions.

## 1. Pourquoi les tarifs ont-ils évolué ?

- **Pour l'Assainissement** : Le service est désormais géré par SAUR. Pour des raisons pratiques de gestion, l'entreprise AGUR assure la facturation pour le compte de SAUR. L'ajustement constaté concerne donc uniquement cette part liée à l'assainissement.
- **Pour l'Eau potable** : La hausse ne provient pas de notre délégataire AGUR. La part collectivité a évolué afin de financer les investissements structurants ainsi que l'entretien nécessaire à la préservation de notre réseau d'eau potable.
- **Les redevances performances** : Depuis le 1er janvier 2025, le système des taxes sur l'eau en France a été simplifié et réformé. Parmi les nouveautés majeures, on trouve les redevances pour la performance : l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement. En tant qu'abonné (particulier ou entreprise), ces taxes apparaissent directement sur votre facture d'eau dans la rubrique des "organismes publics" (reversées ensuite aux Agences de l'Eau).

## 2. Comparatif des grilles tarifaires

### ■ Grille Assainissement

| Période                  | COMMUNE    |                                | SAUR       |                                |
|--------------------------|------------|--------------------------------|------------|--------------------------------|
|                          | Abonnement | Part variable / m <sup>3</sup> | Abonnement | Part variable / m <sup>3</sup> |
| Avant renouvellement DSP | 20,00 €    | 0,65 €                         | 55,94 €    | 0,81 €                         |
| 2026 (SAUR)              | 22,40 €    | 0,73 €                         | 62,29 €    | 0,95 €                         |

### ■ Grille Eau potable

| Période                  | COMMUNE    |                                | AGUR       |                                |
|--------------------------|------------|--------------------------------|------------|--------------------------------|
|                          | Abonnement | Part variable / m <sup>3</sup> | Abonnement | Part variable / m <sup>3</sup> |
| Avant renouvellement DSP | 15,00 €    | 0,60 €                         | 40,55 €    | 0,55 €                         |
| 2026 (AGUR)              | 16,50 €    | 0,72 €                         | 39,60 €    | 0,54 €                         |

## 3. Comment bien comparer vos factures ?

### Conseil pratique pour l'analyse de vos factures:

Pour effectuer une comparaison pertinente de votre budget eau, veuillez à comparer des périodes rigoureusement équivalentes (par exemple d'une année sur l'autre, et non un semestre par rapport à une année complète).

Si vous constatez un écart important ou anormal sur vos volumes consommés, nous vous recommandons de vous rapprocher directement du service client de votre délégataire (AGUR ou SAUR) pour vérifier la situation de votre compteur.

Bien cordialement,  
**La Collectivité**

#### **Contacts utiles – Eau et assainissement**

- **Eau potable – AGUR**  
☎ **09 69 39 40 00** (*appel non surtaxé*)
- **Assainissement – SAUR**  
☎ **05 87 23 10 00**